

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	24 (1916)
<b>Heft:</b>	3
 <b>Artikel:</b>	L'école des mutilés
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-554085">https://doi.org/10.5169/seals-554085</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bouche, la seconde, reçue dans la cuisse gauche, y a occasionné un trou de la grosseur du poing. A côté de cela, cet homme avait reçu dans les fesses plusieurs autres balles qui avaient provoqué des lésions normales, c'est-à-dire un petit orifice d'entrée de la grandeur d'une cigarette. »

Cette observation est bien suggestive puisqu'elle comporte ce qu'on pourrait appeler « les projectiles témoins ». Mais la pièce la plus importante est le rapport suivant que nous reproduisons *in extenso* :

*Emploi de balles expansives, le 27 septembre au combat d'Alost.*

Gand, le 30 septembre 1914.

Monsieur le Ministre d'Etat Cooremau,

Nous avons l'honneur de faire rapport sur le cas spécial que nous avons eu à traiter :

Le soldat Th. Levaut, au 5<sup>e</sup> lanciers, a été blessé le 27 septembre, à midi, par une balle expansive dans le combat d'Alost. L'orifice d'entrée, correspondant au diamètre de la balle, siège à la réunion du tiers inférieur avec le tiers moyen de la face antérieure de l'avant-bras droit.

La balle a éclaté emportant sous les os du carpe, les têtes des quatre derniers métacarpiens et les tissus mous de la face dorsale du poignet. A la face antérieure, la peau a été déchirée en différents endroits. Les lésions étaient telles qu'il a

fallu procéder à l'amputation de l'avant-bras.

L'opération a été faite le 27 septembre, à 8 heures du soir, par les Drs Van de Velde, Neirynck et de Bruyker. Assistaient également à l'opération, le Dr Bossaerts, médecin en chef de la Croix-Rouge de Gand, les infirmières de service, M<sup>mes</sup> M.-L. Lippens, E.-J. Braun, P. Lippens, M<sup>les</sup> de Hemptinne et Lamont et les infirmiers, MM. Braun et Carpentier.

Ci-joint deux photographies et une radiographie de la main amputée (v. p. 28 et 29). La pièce elle-même est conservée.

*Signé : Dr J. Van de Velde, Dr Weirynsek, Dr De Bruyker, M<sup>me</sup> Lippens, S. Lippens, A. de Hemptine, Emma Lamont, Dr Bossaerts, A. Braun, E.-J. Braun, René Carpentier.*

Les attestations qu'on vient de lire semblent bien prouver que les troupes des Empires centraux ont fait usage de balles explosives dans leurs combats contre les Belges. Il est possible aussi que des blessures pareilles aient été produites par des balles que les tireurs avaient préalablement retournées dans la cartouche, plaçant ainsi la pointe de la balle dans la douille, en contact avec la charge de poudre. Quoi qu'il en soit, ce sont là des procédés interdits par les règles de la guerre chez les peuples civilisés.

Dr M<sup>l</sup>.

## L'école des mutilés

Ceux qui ont eu l'occasion de passer dans les wagons des trains de blessés rapatriés dans leur pays et qui ont traversé plusieurs fois la Suisse, ont sans doute été douloureusement émus. Ils auront surtout été impressionnés de rencontrer

tant d'amputés des bras ou des jambes, tant d'aveugles, d'invalides, en un mot tant de mutilés.

C'est qu'ils ont été nombreux ces malheureux qui, de France sont retournés en Allemagne, et d'Allemagne en France, in-

firmes pour toujours, incapables de travailler comme auparavant, impuissants devant la dure nécessité de gagner dorénavant leur vie!

La plupart sont de tout jeunes gens, entre 20 et 30 ans, quelques-uns sont pères de famille; ils ont passé des mois dans les lazarets, les hôpitaux, les stations de convalescents. Maintenant, ayant été opérés, et après avoir reçu les soins dévoués des sœurs de la Croix-Rouge française ou allemande, ces infirmes vont être rendus à la vie publique.

Quelques-uns — un petit nombre sans doute — pourront être employés à des travaux dont ils ont l'habitude, à quelque ouvrage facile leur permettant de toucher de petits salaires qui viendront s'ajouter à leur indemnité, à leur pension légale, de sorte qu'ils pourront vivre.

Mais les autres!.....

Misérablement estropiés, incapables de reprendre le métier qu'ils avaient avant de s'enrôler sous les drapeaux, ces infirmes seraient fatallement réduits à la mendicité si l'on ne s'occupait pas de leur rééducation. Heureusement que d'un côté du Rhin comme de l'autre, des âmes généreuses, des gens dévoués s'en occupent, et, avec l'aide des autorités, ont ouvert des écoles professionnelles de blessés.

Le problème est résolu à Lyon depuis le 14 mai, jour où l'école des mutilés a été ouverte dans la grande cité industrielle. Elle est installée dans la banlieue, presque

à la campagne, dans un grand domaine ombragé.

Dans la vaste maison campagnarde il y a différents ateliers: menuiserie, cordonnerie, atelier de tailleurs. On voit des amputés manier le rabot ou la scie, l'alène ou le tranchet, les ciseaux et l'aiguille. Les 36 cordonniers et les 16 tailleurs qu'on y trouve savent déjà convenablement leur métier, et, à l'atelier de menuiserie et d'ébénisterie, douze apprentis s'exercent à assembler des planches, à coller, à faire des liens de serviette, à polir des meubles.

Et puis il y a les mutilés-horticulteurs. Ils étaient venus à l'Ecole de Lyon comme tant d'autres, pour apprendre un métier. Mais dans la grande propriété où l'école est installée, ils ont aperçu la terre, la bonne terre sur laquelle ils avaient peiné avant d'être soldats. Alors cela a été plus fort qu'eux; ils sont revenus à elle, la terre les a repris!

Ici un amputé de la jambe droite est occupé à piocher, tandis que le pilon sur lequel il s'appuie s'enfonce dans la terre molle; un autre retourne la terre à la bêche; plus loin c'est un manchot qui plante des salades; voilà ce qu'on peut voir tous les jours dans les jardins de l'école.

Actuellement l'Ecole de Lyon compte soixante-dix mutilés, et plusieurs de ces malheureux — capables maintenant de gagner honorablement leur vie — l'ont déjà quittée.

---

## Les conditions de travail des gardes-malades en Suisse

Enquête présentée par M<sup>le</sup> A. Zollikofer, à St-Gall

### Préface

Lors de sa réunion annuelle en automne 1912, l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses décida de se

renseigner sur les conditions de travail des jeunes filles se destinant au commerce, des ouvrières et des demoiselles de magasin. Il s'agissait de se documenter